

DICRIM

*(Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs)*



Commune de **Moutiers-en-Puisaye**

Localisation du PCS : Bureau du maire

Première diffusion : 29/01/2019

Dernière mise à jour : 29/01/2019

Péodicité de mise à jour : annuelle

Péodicité des exercices : annuelle

Personne chargée de la mise à jour : Claude MILLOT

Le mot du maire

La commune de Moutiers-en-Puisaye est située à 40 kilomètres d'AUXERRE, et en bordure de la rivière Le Loing. Les risques majeurs auxquels est soumis une partie de la commune sont les risques : nucléaire, canicule, climatiques, transport matières dangereuses et pandémie grippale.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

*Le Maire,
Monsieur Claude MILLOT*



LES RISQUES

COMMUNE de MOUTIERS-EN-PUISAYE

DICRIM

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: église*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

ALERTE

| | |
|--------|---|
| Vert | Situation normale, pas de vigilance particulière |
| Jaune | Situation légèrement préoccupante, début de vigilance |
| Orange | Situation très préoccupante, être très vigilant |
| Rouge | Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant. |

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de MOUTIERS-EN-PUISAYE

DICRIM

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour si nécessaire)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger en liaison avec la gendarmerie et le SRD*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*



ALERTE

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA : Gestion de l'Alerte Locale Automatisée)*



- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

| | |
|--------|---|
| Vert | Situation normale, pas de vigilance particulière |
| Jaune | Situation légèrement préoccupante, début de vigilance |
| Orange | Situation très préoccupante, être très vigilant |
| Rouge | Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant. |

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

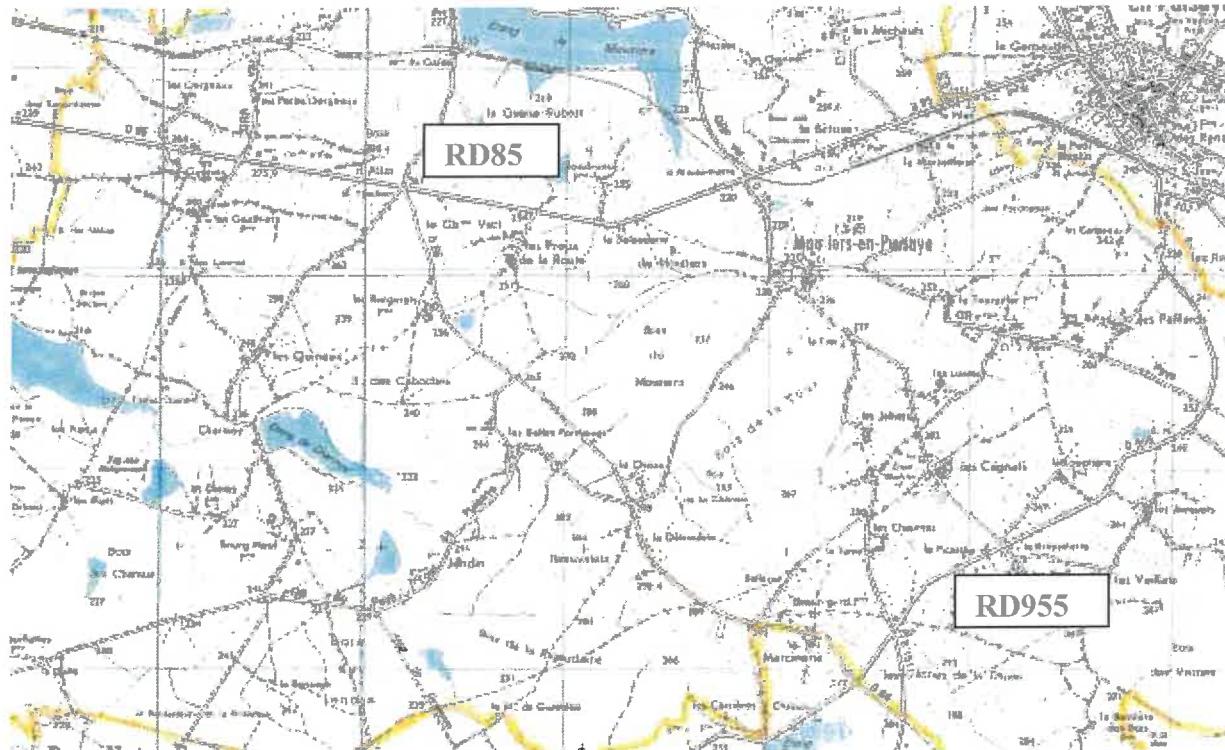
- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE de MOUTIERS-EN-PUISAYE
DICRIM

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- *Permanence mairie*
 - *Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers*
 - *Déclenchement du PCS*
 - *Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec la gendarmerie et le service routier départemental.*

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
 - Signal : tocsin

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
 - Fermer toutes les ouvertures
 - Ne pas fumer
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
 - Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
 - Rester à l'écoute de la radio
 - Ne sortir qu'en fin d'alerte

DICRIM

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

| | |
|---------|--|
| Phase 1 | Pas de virus circulant chez l'Homme |
| Phase 2 | Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine |
| Phase 3 | Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés) |
| Phase 4 | Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains) |
| Phase 5 | Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme) |
| Phase 6 | Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie) |

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **M. Raymond JUILLET***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

Plan Communal de Sauvegarde

Fiche spécifique Risque nucléaire – Centrales nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Zone des 20 km



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

1 - Alertez la population
- Alerter : la Crèche Pirouette au 03.86.45.62.75 ; l'entreprise SOLARGIL au 03.86.45.50.00

2 - Déclenchement du PCS

3 - Organisation d'une permanence en mairie

4 - Recensement des moyens humains et matériels disponibles (lieux d'accueil, cars scolaires....- *Ces éléments doivent être identifiés en amont dans la partie « moyens » du PCS*)

5 – Recensement des besoins – informer régulièrement la préfecture

6 – Sur ordre du préfet, participe à l'évacuation de la population et des animaux en lien avec le SDIS et les forces de l'ordre.

ALERTE

Tocsin



Message pompiers/préfecture/radio/TV

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Rejoignez le bâtiment (en dur) le plus proche.

Fermez et calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs.

Isolez-vous si possible dans une seule pièce avec un poste de radio. Ne fumez pas,

N'allez pas chercher les enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation,

Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité. À l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau... qui ont pu être contaminés.

Ne consommez pas de fruits, légumes et d'eau du robinet sans l'aval des autorités.

LES SECOURS : Si les services de secours demandent de se mettre à l'abri : respecter les consignes ci-dessus.

Tenez-vous informé. Respectez les consignes de protection des pouvoirs publics (sur la prise d'iode notamment) diffusées par les médias, (France Bleu, France Info, France Télévisions...), le site internet et les comptes de votre préfecture sur les réseaux sociaux. Pensez à vous doter, auparavant, d'une radio à pile et de piles de rechange.

Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements de dessus contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous, si possible,

Ne quittez pas le lieu où vous êtes sans en avoir reçu l'autorisation.

Si l'ordre d'évacuer est donné :

Rassembliez les affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments, Coupez le gaz et l'électricité,

Suivez strictement les consignes données par les services de secours,

Fermez à clé les portes extérieures,

Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé (*précisez le ou les points de rassemblement de la population avant évacuation ordonnée par le Préfet*)

Prenez en charges les personnes vulnérables et isolées à domicile (tenir des listes à jour)

LA PRISE DE COMPRIMÉS D'IODE :

Une campagne de distribution des comprimés d'iode est organisée régulièrement par EDF pour la population et les ERP (Établissements recevant du public).

Ces comprimés sont à prendre uniquement sur ordre du Préfet.

| | |
|--|--|
| Contacts utiles (cf annuaire de crise p.11) | |
|--|--|

DICRIM

ANNUAIRE D'URGENCE

| MEDIAS - RADIOS | |
|--------------------------------------|---|
| France BLEU AUXERRE | 103.5Mhz |
| France Info | 105.5Mhz |
| SITES INTERNET | |
| Météo France | www.meteofrance.com |
| Réseau d'annonce des crues | www.vigicrues.gouv.fr : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing |
| NUMEROS UTILES | |
| MAIRIE DE MOUTIERS-EN-PUISAYE | 03.86.45.54.76 mairie-moutiers-en-puisaye@wanadoo.fr |
| POMPIERS CODIS | 18 ou 112 |
| SAMU | 15 |
| police ou gendarmerie | 17 |
| PREFECTURE | 03.86.72.79.89 |
| METEO France | répondeur suivi vigilance 05 67 22 95 00 |
| DDCSPP | 03.86.72.69.00 |
| Centre Antipoison | 03.83.32.36.36 |